



P@ys Mag



Dans ce numéro :

- ✓ Une étude de faisabilité d'un réseau cyclo-touristique avec les territoires de l'Indre
- ✓ Une nouvelle enveloppe pour l'ORAC
- ✓ Les Pays dans le « rapport Balladur »
- ✓ Une formation du CAUE sur l'urbanisme communal
- ✓ Zoom sur un projet : la salle polyvalente de Faverolles-sur-Cher
- ✓ Le nombre à retenir

Une étude de faisabilité d'un réseau cyclo-touristique avec les territoires de l'Indre

Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Pays du Boischaud Nord, le Pays Castelroussin - Val de l'Indre et le Parc Naturel Régional de la Brenne ont décidé de s'associer afin de mener une étude de faisabilité d'un réseau cyclo-touristique sur leur territoire. Ces territoires développent leur politique touristique depuis une dizaine d'années avec des projets qui leur sont propres. Il est apparu opportun de travailler à l'échelle inter-Pays sur la thématique du cyclo-tourisme. Leur complémentarité d'offre et les différents flux qui les traversent confirment la pertinence d'entamer cette réflexion ensemble tout en tenant compte des particularités de chaque territoire.

Le Pays s'inscrit dans un contexte territorial favorable au développement de réseaux cyclables : il est concerné par deux axes cyclo-touristiques d'intérêt régional, la Loire à vélo et le long du Cher canalisé et du canal de Berry, celui-ci constituant une opportunité de site propre de traversée du Pays. Des liens peuvent facilement être créés avec les territoires voisins (« les Châteaux à vélo », « la Sologne à vélo », vers le sud en lien avec le train touristique du Blanc-Argent...).

Une étude en deux phases

Cette étude se déroulera en 2 phases. La première phase doit permettre de poser un diagnostic, d'identifier les potentialités de chaque territoire en fonction des clientèles visées et de proposer des itinéraires reliant les Pays participant et les Pays limitrophes... Cette première phase sera mise en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage du Pays du Boischaud Nord.

La deuxième phase s'attachera à définir de manière précise et opérationnelle les circuits internes à chaque Pays et les connexions entre les différents territoires. Chaque Pays assurera la maîtrise d'ouvrage de cette deuxième phase.

Ce projet a pour objectif de :

- faciliter la mise en place d'un réseau cyclable sécurisé qui puisse accueillir une clientèle familiale,
- répondre à la demande de la clientèle touristique, mais également être à destination de la population locale,
- proposer une offre d'itinéraires contribuant à la découverte et à la valorisation du patrimoine local (bâti, culturel, naturel et paysager),
- générer des retombées économiques par la commercialisation de produits touristiques adaptés aux clientèles.



Les partenaires concernés seront associés aux différents volets liés à sa mise en œuvre :

- aménagement, entretien et gestion du réseau cyclable : communes, communautés de communes, Conseil Général...
- promotion, communication et commercialisation : offices de tourisme, comités départementaux du tourisme...
- actions d'animation et d'accompagnement : prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, sites...)

Six cabinets d'étude ont été consultés. Ils doivent remettre leur offre de prestation avant le vendredi 3 avril.

Une nouvelle enveloppe pour l'ORAC

Depuis septembre 2001, près de 200 commerçants et artisans du territoire du Pays ont bénéficié d'une aide de l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) et près de 1 500 000 euros ont été mobilisés par le Pays auprès de l'Union européenne, l'État et le Conseil Régional pour mener à bien cette opération.

Une nouvelle enveloppe de 250 000 euros a été octroyée par l'État (FISAC) au Pays pour aider les entreprises artisanales et commerciales du territoire, en phase de création, de reprise ou de développement, dans leurs projets d'investissements. Le premier comité de pilotage décidant de l'attribution de ces fonds aura lieu dans le courant du mois d'avril.

L'attribution de cette enveloppe FISAC a par ailleurs permis au Pays de solliciter auprès de la Région l'inscription de 200 000 euros supplémentaires au titre du redéploiement des crédits du contrat régional de Pays à mi-parcours.

L'ORAC du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est menée avec le partenariat technique des chambres consulaires.



Zoom sur un projet : la salle polyvalente de Faverolles-sur-Cher

La « Salle du temps libre », construite en 1985 à Faverolles-sur-Cher en centre bourg ne répondait plus aux besoins de la population et des associations qui l'utilisaient. Une étude d'impact sonore a été réalisée, mettant en outre en évidence une transmission importante des bruits de cette salle vers l'extérieur.



La municipalité a donc mis en place un double projet de modernisation :

- D'une part : l'agrandissement et la mise aux normes de la salle polyvalente (création d'un espace scénique, d'une salle de rangement, de sanitaires, augmentation de la capacité d'accueil...). Ce projet d'un montant de 139 000 € HT a bénéficié d'une subvention régionale via le contrat de Pays de 33 500 €.
- D'autre part la construction, en lien avec la salle polyvalente, d'une salle associative de 65m². Ce projet d'un montant de 122 000 € HT a bénéficié d'une subvention régionale via le contrat de Pays de 34 000 €.

Les Pays dans le « rapport Balladur »

Le rapport du Comité pour la Réforme des Collectivités locales, présidé par Édouard BALLADUR, rendu public début mars, demande dans sa proposition n°6, la fin du dispositif de reconnaissance des Pays tel qu'il fut institué par la loi du 4 février 1995 en supprimant son article 22. Cet article organise le dispositif de reconnaissance des Pays par l'État en définissant un cadre de référence pour les projets de création de Pays.

L'abrogation de cet article n'entraînerait donc que peu de conséquences pour les Pays déjà formés. En outre, le territoire national est presque intégralement couvert par les Pays.

Luc PICOT (*ETD, Rapport Balladur : Quel avenir pour les Pays ?*) précise : « Ainsi, la place des Pays dans le paysage institutionnel n'est pas fondamentalement remise en cause et ils conservent une pertinence au regard des questions d'articulation des politiques, de lien entre le rural et l'urbain et de préfiguration d'une évolution de l'intercommunalité »

Le périmètre du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a été reconnu par l'État par arrêté préfectoral du 11 juin 2002.

Une formation du CAUE sur l'urbanisme communal

L'urbanisme communal doit intégrer les préoccupations environnementales et sociales déclinées notamment dans le Grenelle de l'Environnement. A cette fin, le CAUE co-organise avec la DDEA une formation destinée aux élus, membres des commissions d'urbanisme et secrétaires de mairie sur le thème « L'urbanisme local, mode d'emploi : des enjeux aux outils ». La séance sera organisée autour d'interventions, de débats et d'échanges.

Les interventions porteront sur la compréhension des enjeux du Grenelle et des territoires et aborderont les outils à mettre en œuvre à l'échelle communale et supra-communale.

La formation aura lieu sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais le **jeudi 16 avril de 17h30 à 20h au centre de loisirs (Place Charles de Gaulle) à Selles-sur-Cher.**

Inscription auprès du CAUE (02.54.51.56.50) avant le 10 avril

Le nombre à retenir

75 848

C'est le nombre d'habitants du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais suite au recensement officiel de la population établi par l'INSEE, soit une augmentation de 1 482 habitants (2%) par rapport aux données de 1999.

Nos coordonnées :

Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais - 1 Quai Soubeyran - 41 130 SELLES-SUR-CHER

☎ 02.54.97.78.60 - 📠 02.54.97.78.70 - 📧 pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr